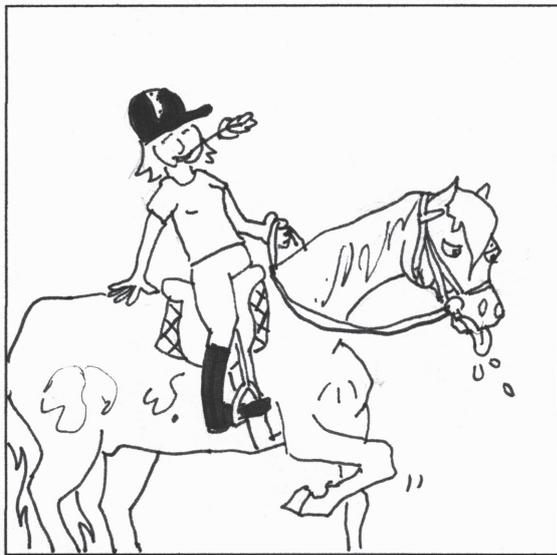


Chacun son tour!

P.P.
1762 GIVISIEZ



Cette semaine, j'ai dû nettoyer ton box...



Enlever toute la boue qu'il y avait sur toi...



Te remettre de l'eau fraîche tous les jours...

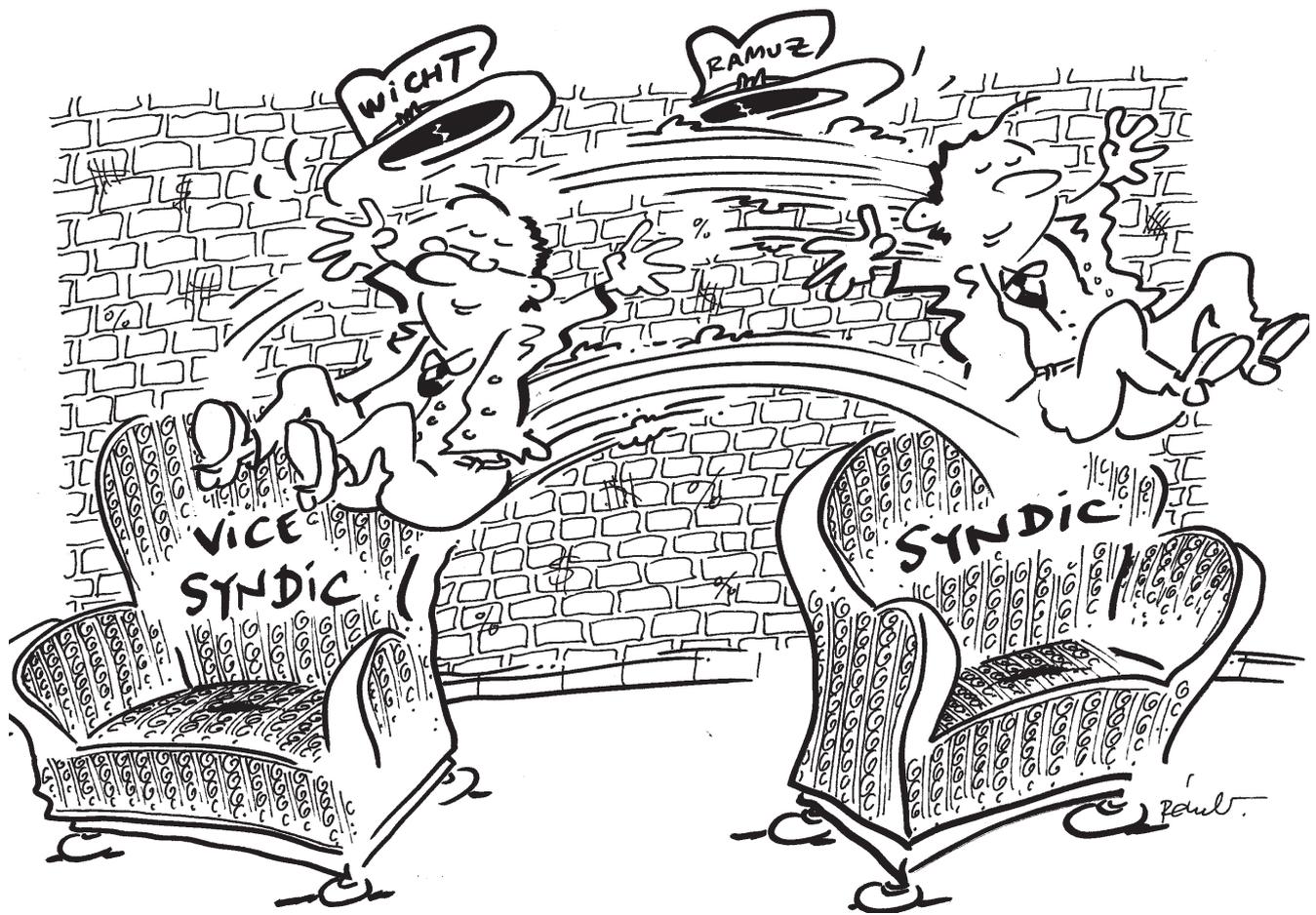


En faisant tout ça, je me suis fait les muscles !



À toi de te muscler, maintenant...





GIVISIEZ



**MESSAGE DE PRINTEMPS DU CONSEIL COMMUNAL
ET CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU 23 MAI 2011**

SOMMAIRE

Convocation à l'Assemblée communale du 23 mai 2011	1
Bilans comparés aux 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009	2
Récapitulation des comptes 2010	3
Commentaire sur l'évolution du bilan et les comptes 2010	4
Comparaisons budgétaires et cash-flow	7
Rapport de l'organe de révision	18
Contrôle des investissements au 31 décembre 2010	19
Décomptes finaux d'investissements et commentaires	20
Décompte final d'un autre temps	26
Réfection des façades ouest et travaux d'entretien divers au bâtiment d'exploitation de la ferme de Toutvent	28
Modification du règlement du personnel communal	30
Décisions pour la législature 2011-2016	31
Le Conseil communal au seuil d'une nouvelle législature	33
Travaux d'entretien de la route cantonale et réfection du carrefour-giratoire Glasson	36
Banderoles publicitaires pour manifestations	37
On ne loue plus la buvette du centre sportif de Chandolan pour des fêtes privées	38
Le 3000^{ème} habitant de Givisiez	39
"Guest star" 2011 : La Forêt, petit tour d'horizon	40
Vie sociale, culturelle et sportive :	
- Fondation Etoile filante	41
- Walking et Nordic-Walking	42
- CarteCulture de Caritas	43

Photo de Noël Aeby en page 26,
photos de Georges Baechler en pages 35 et 39,
dessins de Pécub en couverture 1 et en pages 17, 28, 31,33 et 37
et BD de Fanny Schwab 11 ans en dernière de couverture



CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 23 MAI 2011

1762 Givisiez, le
11 avril 2011/GST 6736

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 23 mai 2011 à 20.15 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2010
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
- 2 Comptes 2010
- 3 Budget d'investissements 2011 :
- réfection des façades de la ferme de Toutvent
- 4 Modification du règlement du personnel communal
- 5 Mode de convocation de l'Assemblée communale pour la législature 2011-2016
- 6 Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil communal pour effectuer des opérations immobilières jusqu'à concurrence de 10'000 m² et/ou CHF 50'000 de prix transactionnel par opération, durant la législature 2011-2016
- 7 Election de la Commission financière
- 8 Election de la Commission d'aménagement
- 9 Election de la Commission des naturalisations
- 10 Election des Conseiller/ères d'agglomération
- 11 Divers

Au nom du Conseil communal

Le Syndic : Michel Ramuz
Le secrétaire : Gérard Steinauer

BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2010 ET 31 DÉCEMBRE 2009

Bilans comparés aux 31.12.2010 et 31.12.2009

	31.12.2010	31.12.2009	Passifs	31.12.2010	31.12.2009
Actifs					
Capitaux	1'947'680.05	3'748'153.12	Créanciers	928'172.05	616'813.05
Comptes de particuliers :			Dettes	21'362'000.00	21'383'000.00
- CC Etat de Fribourg	150'271.86	293'488.80	Provisions :		
- Partenaires régionaux	16'250.00	37'250.00	Provision pour pertes sur débiteurs	500'000.00	500'000.00
Débiteurs impôts	383'624.59	195'435.14	Passifs transitoires :		
Débiteurs administration	251'181.85	119'897.05	- Passifs transitoires divers	951'414.60	1'091'655.05
Débiteurs eau	184'438.25	183'158.85	- Centre commercial Moncor SA	1'234'790.30	1'234'790.30
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	16'793.53	20'531.30	- Cautions pour clés prêtées	4'050.00	4'650.00
Patrimoine financier :			- Fortune du MCDI	64'976.99	69'373.74
- Le Manoir	200'000.00	200'000.00	Réserves :		
- Domaine agricole de Toutvent	2'000'000.00	2'000'000.00	- Rachats PC : divers	261'050.00	241'500.00
- Buvette du centre sportif	1.00	1.00	- Rachats PC : Beausejour-Sud	472'350.00	472'350.00
- Maison Cocharde route de Belfaux 7	250'000.00	1.00	- Fonds pour les manifestations locales	12'382.55	12'382.55
- Actions et parts sociales	2'122'750.00	2'522'750.00	- Fonds pour une œuvre d'art	3'055.20	3'055.20
- La Chassotte	1'858'000.00	1'879'000.00	- Infrastructures culturelles régionales	1'050'000.00	1'050'000.00
- Villa Perler rte Château-d'Affry 20	497'500.00	500'000.00	- Entretien des immeubles	700'000.00	600'000.00
Actifs transitoires :			- Installations sportives	500'000.00	1'000'000.00
- Actifs transitoires divers	170'010.05	171'256.80	- Achats de terrains	1'000'000.00	1'000'000.00
- Terrains non bâtis	1'200'000.00	1.00	- Risques conjoncturels	0.00	500'000.00
- Réseau routier et trottoirs	7'325'000.00	7'305'000.00			
- Réseau d'eaux usées et STEP	3'675'000.00	4'000'000.00			
- Installations sportives	550'000.00	580'000.00			
- Réseau d'eau potable	925'000.00	800'000.00			
- Endiguements	1.00	50'000.00			
- Déchetterie	100'000.00	1.00			
- Places de jeux	1.00	1.00			
- Place des Osses	460'000.00	480'000.00			
- Maison communale	750'000.00	540'000.00			
- Le Rural	5'100'000.00	5'175'000.00			
- Centre scolaire (bâtiment 92)	1'750'000.00	1'860'000.00			
- Espace La Faye	1'820'000.00	1'880'000.00			
- Local du feu	375'000.00	400'000.00			
- Infrastructures culturelles régionales	1.00	1.00			
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	48'493.85	0.00			
- Véhicules et mobilier	200'000.00	100'000.00			
	34'326'998.03	35'040'927.06			
			Fortune nette	5'282'756.34	5'261'357.17
				34'326'998.03	35'040'927.06

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :
Cautions bancaires en faveur
du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.-
du Manoir CHF 240'000.-

RÉCAPITULATION DES COMPTES 2010

RÉCAPITULATION DES COMPTES 2010

	COMPTES 2010		COMPTES 2009	
	BUDGET 2010		COMPTES 2009	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement				
0 Administration	1'624'888.28	203'613.45	1'553'879.85	206'131.60
1 Ordre public	366'223.59	25'386.50	459'728.73	29'592.95
2 Enseignement et formation	3'679'779.15	92'756.00	3'595'798.00	88'056.00
3 Culte, culture et loisirs	547'743.75	58'288.70	1'170'661.95	592'248.80
4 Santé	985'609.50	24'232.75	968'923.50	33'223.25
5 Affaires sociales	1'818'719.60	95'306.00	1'829'772.90	30'599.35
6 Transports et communications	1'579'527.05	114'360.10	1'705'169.60	74'362.30
7 Protection de l'environnement	1'801'728.80	1'307'273.20	1'595'851.35	1'169'784.05
8 Economie	44'804.60	51'790	24'143.00	0.00
9 Impôts, finances et immeubles	2'053'689.88	13'737'584.07	1'782'481.53	14'307'706.23
Amortissements obligatoires	679'500.00		697'000.00	
Amortissements supplémentaires	1'355'187.40		1'096'805.95	
Affectation aux réserves non obligatoires	100'000.00		0.00	
Dissolution de réserves		1'000'000.00		0.00
Bénéfice du compte de fonctionnement	21'399.17		51'488.17	
Totaux	16'658'800.77	16'658'800.77	16'531'704.53	16'531'704.53
Investissements				
0 Administration	257'075.95			
1 Ordre public	399'670.65	266'447.10		49'707.00
2 Enseignement et formation	48'493.85			
3 Culte, culture et loisirs	1'051'057.15	550'000.00		
4 Santé	68'587.10		35'075.95	
6 Transports et communications	224'288.85	54'414.20	1'313'085.80	28'550.00
7 Aménagement de l'environnement	331'747.65	108'731.00	6'852.20	26'286.65
9 Impôts, finances et immeubles	1'568'350.35		276'135.65	
Report net au bilan		2'969'679.25		1'526'605.95
Totaux	3'949'271.55	3'949'271.55	1'631'149.60	1'631'149.60

COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU BILAN ET LES COMPTES 2010

Le compte de **fonctionnement** 2010 laisse apparaître un bénéfice de CHF 21'399.17, suite à la constitution d'une réserve de CHF 100'000 pour l'entretien des immeubles, ainsi qu'une réserve pour le rachat d'abris PCi pour CHF 19'550. En outre, il y a lieu de tenir compte de la comptabilisation de CHF 308'000 pour l'acquisition de divers équipements, l'entretien du patrimoine communal (bâtiments et routes), ainsi que pour la révision du plan d'aménagement.

Divers **investissements** ou participations votés par des Assemblées communales précédentes ont été activés au bilan en fonction des factures payées et de l'avancement des travaux, à savoir :

+ Agrandissement de l'Hôpital cantonal	68'587.10
+ Centre scolaire 2012	48'493.85
+ Véhicules	133'223.55
+ Administration communale	257'075.95
+ Déchetterie	111'770.90
+ Endiguements	37'902.20
+ Acquisition de terrain	1'200'000.00
+ Réseau d'eau potable	182'074.55
+ Installations sportives	501'057.15
+ Réseau routier et trottoirs	169'874.65
+ Maison Cochard	268'350.35
Sub-total	2'978'410.25
- Dissolution réserve installations sportives	-500'000.00
- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable	-42'874.95
- Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées	-65'856.05
Sub-total	2'369'679.25

Amortissements obligatoires :

- Réseau d'eaux usées et stations d'épuration	-236'000.00	
- Bâtiment scolaire 1992	-110'000.00	
- Aménagement routiers, trottoirs et places	-100'000.00	
- Autres bâtiments	-213'500.00	
- Terrain "Fin de Chandolan"	-20'000.00	-679'500.00

Amortissements supplémentaires :

- Maison Cochard, route de l'Epinay 2	-18'351.35	
- Terrains non bâtis	-1.00	
- Réseau routier et trottoirs	-69'874.65	
- Réseau d'eaux usées et stations d'épurations	-23'143.95	
- Installations sportives	-11'057.15	
- Réseau d'eau potable	-14'199.60	
- Endiguement du Tiguellet	-87'901.20	
- Déchetterie	-11'771.90	
- Administration communale	-17'075.95	
- Agrandissement Hôpital cantonal	-68'587.10	
- Véhicule service du feu	-33'223.55	-355'187.40

Report net au bilan**1'334'991.85**

Au 31.12.2010, compte tenu des opérations mentionnées ci-avant, le patrimoine administratif et financier se monte à CHF 29'083'997.85. La provision pour pertes sur débiteurs (CHF 500'000) n'enregistre aucune variation. Par contre, la réserve pour risques conjoncturels a été utilisée en couverture de la réduction du capital-actions de Agy Expo SA, celle pour les installations sportives a été réduite de CHF 500'000 et subsiste au bilan pour CHF 500'000.

Les réserves pour l'acquisition de terrains (CHF 1'000'000) et les infrastructures culturelles (CHF 1'050'000) n'ont subi aucune modification. Cependant, la réserve relative à l'entretien des immeubles a été alimentée de CHF 100'000 et ascende à CHF 700'000 au 31.12.2010.

Les réserves diverses (CHF 748'837.75) sont prévues pour le financement d'investissements futurs, en relation avec la protection civile (CHF 733'400), ainsi que divers fonds à buts déterminés (CHF 15'437.75).

Les provisions pour débiteurs impôts, relatives aux années antérieures à 2007, ainsi que celles des années 2007 à 2010 se montent à CHF 10'528'573.30, desquels il y a lieu de déduire les acomptes versés (CHF 10'144'948.71), d'où un solde débiteurs impôts ouvert au 31.12.2010 de CHF 383'624.59. Les autres débiteurs et prêts divers (CHF 291'156.18) englobent des factures d'eau (CHF 6'930.80), des décomptes administratifs (CHF 251'181.85), l'impôt anticipé 2010 à récupérer (CHF 16'793.53) et le prêt à la Résidence le Manoir (CHF 16'250), qui s'amortit selon le planing établi.

Les actifs transitoires (CHF 347'517.50) comprennent notamment les factures d'eau du 4^{ème} trimestre 2010 (CHF 177'507.45), divers décomptes en relation avec la déchetterie (CHF 73'302.40), divers montants à recevoir concernant certains dossiers gérés par l'administration (CHF 36'451.50), le remboursement du Service social de la Sonnaz relatif à la participation communale (CHF 34'199) et le décompte du silo à sel intercommunal (CHF 26'057.15).

Les créanciers (CHF 928'172.05) représentent les factures relatives à l'exercice 2010 (CHF 864'443), ainsi que le décompte de perception des impôts de paroisse (CHF 63'729.05).

Les passifs transitoires (CHF 951'414.60) se composent notamment de provisions pour l'entretien du patrimoine et l'acquisition de diverses machines et équipements (CHF 230'650), d'études d'aménagements et de l'établissement du cadastre de bruit (CHF 77'500), de divers montants en relation avec le bouclage des comptes 2010 (CHF 72'187.60), de loyers à percevoir en 2011 (CHF 79'540), de divers décomptes en relation avec le social (CHF 178'450), du décompte de l'Association des CO de Sarine-Campagne (CHF 171'587), d'escomptes et intérêts sur les décomptes d'impôts 2010 (CHF 120'000),

de provisions pour les 30 ans du Théâtre «Les Osses» (CHF 11'500) et l'inauguration de la patinoire de Chandolan (CHF 10'000).

Figurent dans les autres passifs transitoires la reprise conventionnelle de la route des Loisirs (CHF 1'234'790.30), un montant concernant le MCDI géré par l'administration communale pour le compte des inspecteurs scolaires (CHF 64'976.99) et les cautions perçues pour le prêt de clés (CHF 4'050). Les dettes contractées auprès d'une compagnie d'assurances et d'établissements bancaires relatives au financement de diverses réalisations communales se montent à CHF 21'362'000, en diminution de CHF 21'000 par rapport à l'année précédente. Le taux moyen des intérêts (CHF 580'601.33) de la dette communale est de 2,83 % au prorata temporis.

Les montants placés en actions et parts sociales (CHF 2'122'750), dont CHF 1'500'000 de parts sociales à la Société coopérative La Gaîté, laissent apparaître une réduction de CHF 400'000, consécutive à l'assainissement d'Agy Expo SA.

Au 31.12.2010, les capitaux disponibles en caisse, sur les divers comptes postaux et bancaires et sur celui de l'Etat de Fribourg se montent à CHF 2'097'951.91, en diminution de CHF 1'943'690.01 par rapport à la situation au 31.12.2009.

COMPARAISONS BUDGÉTAIRES ET CASH-FLOW

Le Conseil communal se limite, d'une part, à donner le détail des différentes composantes de chaque rubrique et à expliquer, d'autre part, les principaux écarts par rapport au budget ⁽¹⁻³⁷⁾ :

0 / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	- 1'421'274.83	- 1'383'750	- 1'347'748.25
Traitement, indemnités et frais du Conseil ^{1/}	- 294'397.65	- 295'000	- 277'905.85
Commission financière, fiduciaire et scrutateurs	- 24'795.30	- 23'500	- 23'835.90
Traitement du personnel administratif ^{2/}	- 508'601.50	- 523'400	- 508'377.50
Charges salariales nettes ^{2/}	- 259'696.15	- 311'600	- 262'741.40
Participation à l'administration générale de l'Agglo	- 25'321.30	- 24'400	0.00
Imprimés et annonces	- 47'055.30	- 48'000	- 46'473.60
Fournitures de bureau, ports et téléphones	- 87'430.78	- 80'000	- 82'211.55
Réceptions et délégations	- 28'524.55	- 26'000	- 18'369.50
Mobilier et machines de bureau, informatique ^{3/}	- 77'109.35	- 35'000	- 97'235.40
Audit de sécurité ^{4/}	- 10'760.00	0	0.00
Cotisations diverses	- 4'102.00	- 4'000	- 17'742.00
Frais divers de fonctionnement ^{5/}	- 67'416.80	- 32'850	- 33'481.95
Commission de perception impôt paroissial	+ 11'632.85	+ 15'000	+ 13'511.50
Emoluments pour documents d'identité et divers	+ 2'303.00	+ 5'000	+ 7'114.90

^{1/} Les dépenses de cette rubrique sont conformes aux prévisions. Les importants dossiers ouverts, tant au niveau communal qu'en ce qui concerne la région, ont nécessité 33 séances de Conseil et plus de 3600 heures de vacations de la part du Conseil communal.

^{2/} La masse des rétributions communales est inférieure de CHF 66'702.35 suite à la répartition de certains salaires sur des rubriques faisant l'objet de répartitions intercommunales.

^{3/} L'installation d'un *terminal server* pour l'ensemble des tâches communales (administration, édilité, bibliothèque) a engendré des dépenses pour CHF 77'109.35, soit un dépassement de CHF 42'109.35 en regard du budget.

^{4/} Une analyse des risques et l'étude d'un concept de sécurité pour limiter les conséquences d'avaries ou de catastrophes coûtèrent CHF 10'760. Cette dépense résulte d'une décision du Conseil communal et n'était pas budgétée.

^{5/} Le dépassement de cette rubrique provient d'une provision de CHF 37'000 pour le remplacement du bus communal et de la prise de vue aérienne de Givisiez (CHF 7'004.75), effectuée tous les cinq ans, qui n'étaient pas prévus au budget.

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	- 340'837.09	- 324'520	- 430'135.78
Police locale ^{6/}	- 82'389.15	- 96'000	- 123'796.33
Justice de paix	- 54'992.00	- 51'020	- 49'826.00
Service du feu : ^{7/}			
Solde sapeurs-pompiers/instructeurs	- 55'674.79	- 64'000	- 64'602.10
Equipements (./. subv. ECAB)	- 34'674.65	- 17'000	- 45'616.00
Dissolution de réserve	0.00	0	+ 15'000.00
Frais d'immeuble	- 32'266.10	- 32'000	- 29'598.85
Police des constructions AEAI	- 9'868.80	0	0.00
Entretien matériel et véhicules	- 15'816.60	- 18'000	- 15'164.40
Repas et collations	- 11'829.65	- 15'000	- 7'028.55
Frais divers de fonctionnement	- 13'212.15	- 19'500	- 17'406.30
Militaire	- 327.50	0	- 997.20
Protection civile ^{8/}	- 29'785.70	- 12'000	- 91'100.05

^{6/} La diminution du coût de la police intercommunale résulte de la réduction du nombre d'agents.

^{8/} Le dépassement de ce poste provient de mise en conformité de l'abri PCi du Champ de l'Orme.

^{7/} Les dépenses relatives à la défense incendie se montent à CHF 173'342.74 et sont légèrement supérieures au budget (CHF 7'842.74), suite à la constitution d'une provision de CHF 15'000 pour le renouvellement des bouteilles de protection respiratoire. Figure également dans ce chapitre une dépense non budgétée de CHF 9'868.80 relative à une nouvelle directive de l'ECAB concernant la police des constructions AEAI.

2 / ENSEIGNEMENT ET FORMATION

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	- 3'587'023.15	- 3'734'985	- 3'507'742.00
Ecole enfantine :			
- Part aux dépenses cantonales ^{9/}	- 366'985.60	- 376'700	- 247'491.90
- Classe supplémentaire 2 ^{ème} année	0	0	- 27'258.45
Cycle obligatoire :			
- Part aux dépenses cantonales ^{9/}	- 1'355'257.55	- 1'415'800	- 1'271'134.45
- Cycle d'orientation ^{9/}	- 843'587.00	- 918'500	- 975'770.60
- Autres écoles ^{9/}	- 37'714.75	- 28'000	- 11'970.15
- Fournitures scolaires ^{9/}	- 44'190.35	- 50'000	- 43'397.30
- Frais extrascolaires ^{9/}	- 89'039.45	- 75'000	- 54'108.40
Services auxiliaires et classes spéciales ^{10/}	- 109'699.00	- 46'915	- 121'064.40
Ecoles spéciales pour handicapés	- 495'702.90	- 498'300	- 473'177.85
Formation professionnelle	- 72'609.40	- 73'620	- 68'537.50
Bourses d'études et d'apprentissages	- 9'450.00	- 25'000	- 30'400.00
Accueil extrascolaire ^{11/}	- 95'989.90	- 130'650	- 75'631.05
Entretien des machines et du mobilier	- 9'227.70	- 26'000	- 47'742.15
Transports scolaires de La Faye ^{12/}	- 47'427.00	- 58'000	- 51'401.00
Administration scolaire	- 10'142.55	- 12'500	- 8'656.80

^{9/} Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont de CHF 121'225.30 moins élevées que les prévisions communiquées par l'Etat lors de l'élaboration du budget.

^{10/} Le surplus de cette rubrique provient des dépenses concernant les services de logopédie, de psychologie et de psychomotricité scolaires aux élèves de Givisiez, qui atteignent la somme de CHF 143'620, sous déduction d'une participation du canton au titre de subvention pour CHF 33'921.

^{11/} Les charges liées à l'accueil extrascolaire s'élèvent à CHF 137'994.90, sous déduction d'une participation des parents de CHF 42'005.

^{12/} L'introduction de l'horaire unifié pour les classes enfantines et primaires permet de supprimer une course de bus pour les enfants du quartier de la Faye, d'où une économie de CHF 10'573 réalisée sur les transports scolaires.

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	- 489'455.05	- 445'350	- 578'413.15
Bibliothèque communale	- 55'929.95	- 59'000	- 57'297.70
Conservatoire, écoles de musique et de chant	- 81'679.65	- 83'000	- 88'410.30
Participation à la culture régionale	- 121'092.10	- 117'200	- 136'752.95
Parrainages divers	- 4'396.00	- 5'000	- 3'900.00
Activités culturelles locales	- 26'102.25	- 25'000	- 31'748.80
Participation à Radio FR	0.00	- 5'000	- 5'000.00
Frais d'exploitation du centre sportif ^{13/}	- 71'087.05	- 55'150	- 100'670.70
Provision inauguration patinoire sèche ^{14/}	- 10'000.00	0	0.00
Dons aux sociétés sportives ^{15/}	- 41'227.50	- 30'000	- 52'666.60
Entretien des places de jeux	- 1'262.75	- 5'000	- 8'290.00
Camps scolaires, colonies de vacances ^{15/}	- 50'735.35	- 43'500	- 57'384.80
Patinoire mobile ^{16/}	- 25'942.45	- 17'500	- 36'291.30

^{13/} Les frais d'exploitation et d'entretien du centre sportif dépassent le budget de CHF 15'937.05 suite à la comptabilisation d'une provision de CHF 20'000 pour des équipements.

^{14/} En vue de l'inauguration de la RealSport Arena, au début de l'été, le Conseil communal a provisionné un montant de CHF 10'000 pour couvrir les frais de de cette manifestation.

^{15/} Les subventions accordées aux sociétés sportives pour leur mouvement jeunesse accusent un dépassement de CHF 11'227.50 inhérent au développement harmonieux de leur formation. Il en va de même pour les camps scolaires, où ces dépenses suivent la courbe ascendante des effectifs.

^{16/} En collaboration avec Corminboeuf et Granges-Paccot, l'installation d'une patinoire mobile en hiver 2009/2010 sur les courts de tennis à Givisiez a engendré un surplus de dépenses de CHF 8'442.45.

4 / SANTÉ ^{17/}

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	- 961'376.75	- 968'350	- 935'700.25
Service d'Ambulance de la Sarine	- 49'011.50	- 57'100	- 47'557.20
Soins spéciaux	- 427'366.45	- 394'500	- 451'477.25
Homes pour personnes âgées	- 245'500.45	- 286'760	- 264'373.95
Soins ambulatoires	- 232'461.40	- 220'490	- 165'556.40
Services médical et dentaire scolaires	- 7'036.95	- 9'500	- 6'735.45

^{17/} Les dépenses de ce chapitre correspondent aux prévisions budgétaires, sauf les soins spéciaux (+ CHF 32'866.45) et la participation à la perte du Manoir, à Givisiez, qui se monte à CHF 11'500 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 52'300.

5 / AFFAIRES SOCIALES ^{18/}

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	- 1'723'413.60	- 1'915'425	- 1'799'173.55
Part aux cotisations arriérées maladie et AVS	919.30	- 39'000	- 54'572.65
Structures d'accueil de la petite enfance ^{19/}	- 429'503.90	- 438'500	- 407'171.40
Institutions pour handicapés	- 782'639.05	- 848'960	- 763'537.80
Part à l'aide sociale cantonale et régionale ^{19/}	- 302'678.65	- 333'600	- 337'830.00
Contributions diverses	- 120'012.25	- 123'365	- 103'567.00
Assistance locale	- 39'590.65	- 74'000	- 56'730.25
Animation locale	- 39'472.25	- 58'000	- 50'764.45
Aides extraordinaires: Haïti et Nova Friburgo ^{20/}	- 10'436.15	0	- 25'000.00

^{18/} Les charges de cette rubrique représentent 11,05 % du total des dépenses communales, avant amortissements extraordinaires, et sont globalement inférieures aux prévisions (- CHF 192'011.40).

^{19/} Les sommes affectées à l'aide sociale cantonale et régionale ascendent à CHF 302'678.65 et celles

relatives aux structures d'accueil de la petite enfance à CHF 429'503.90.

^{20/} On trouve également dans ce chapitre la somme de CHF 10'000 allouée par le Conseil communal à titre d'aide extraordinaire à la population de Nova Friburgo, suite aux inondations et glissements de terrain de l'automne 2010.

6 / TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	- 1'465'166.95	- 1'251'400	- 1'630'807.30
Routes :	- 932'396.75	- 736'100	- 1'101'927.70
Traitement du personnel édilitaire ^{21/}	- 274'396.10	- 255'000	- 235'636.40
Entretien du réseau routier ^{22/}	- 378'232.95	- 261'000	- 528'149.20
Entretien hivernal ^{23/}	- 96'640.70	- 45'000	- 92'027.25
Eclairage public ^{24/}	- 67'641.60	- 100'000	- 87'845.60
Etudes d'aménagements routiers	- 25'665.10	- 10'000	- 62'154.95
Frais de véhicules et machines	- 36'937.50	- 37'000	- 33'990.10
Achats de machines et de matériel	- 39'762.10	- 18'000	- 49'870.20
Frais de télécommunications	- 4'912.00	- 4'000	- 4'540.30
Location d'espaces pour l'édilité	- 10'458.70	- 10'000	- 10'458.70
Redevance de la SGA	+ 2'250.00	+ 3'900	+ 2'745.00
Transports publics	- 532'770.20	- 515'300	- 528'879.60
Part au trafic régional	- 180'763.40	- 180'000	- 169'385.60
Participation à l'Agglo Mobilité ^{25/}	- 281'221.20	- 264'100	- 282'300.00
Subventionnement des abonnements	- 51'135.60	- 48'000	- 54'754.00
Cartes journalières communes	- 19'650.00	- 23'200	- 22'440.00

^{21/} L'augmentation de ce poste résulte de l'engagement durant l'année d'un apprenti pour les services extérieurs.

^{22/} Les dépenses relatives à l'entretien des routes et de l'éclairage public se montent à CHF 378'232.95 et dépassent les prévisions budgétaires de CHF 117'232.95.

^{23/} Ces dépenses, directement influencées par les conditions climatiques, comprennent le déneigement et le salage (CHF 62'518.90 ainsi que les achats de sel (CHF 34'121.80).

^{24/} Ce montant concerne uniquement le coût de l'éclairage public, étant donné que les frais d'entretien ont été portés à la charge de l'entretien des routes.

^{25/} Cette différence en regard du budget (CHF 17'121.20) provient de la réduction de la part cantonale de 3 % pour un taux d'occupation inférieur à 20 % sur certaines lignes régionales.

7 / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	- 494'455.60	- 442'960.00	- 426'067.30

Eau potable :

(déficit 2010 CHF 37'058.35 / taux de couverture 90,12 %)

Traitement de la préposée	- 3'268.30	- 4'500	- 3'221.85
Achats d'eau au Consortium	- 139'504.05	- 147'000	- 146'973.95
Participation au déficit du Consortium	- 38'412.45	- 51'000	- 46'174.80
Entretien du réseau ^{27/}	- 71'551.75	- 55'850	- 53'495.25
Gestion technique du réseau (SI Fribourg)	- 19'498.90	- 20'000	- 17'762.50
Intérêts sur le capital investi	- 100'000.00	- 100'000	- 100'000.00
Produit des ventes et de la taxe fixe ^{26/}	+ 335'177.10	+ 342'800	+ 339'473.75

Eaux usées :

(déficit 2010 CHF 200'434.95 / taux de couverture 65,03 %)

Entretien du réseau des canalisations	- 33'955.35	- 30'000	- 23'962.65
Désaffectation et vidange des fosses	0.00	- 2'000	0.00
Frais d'exploitation des STEP	- 190'908.75	- 195'000	- 183'913.00
TVA	- 12'279.75	- 14'400	- 13'933.70
Intérêts sur le capital investi	- 100'000.00	- 100'000	- 100'000.00
Amortissements obligatoires	- 236'000.00	- 225'000	- 225'000.00
Produit de la taxe d'épuration ^{26/}	+ 372'708.90	+ 400'000	+ 388'506.70

Déchets : ^{28/}

(déficit 2010 CHF 163'123.85 / taux de couverture 76,44 %)

Frais de la déchetterie	- 127'944.35	- 139'660	- 119'247.45
Ramassage et traitement des déchets	- 212'843.50	- 230'000	- 217'268.35
Produit de la taxe d'ordures	+ 177'664.00	+ 210'000	+ 204'438.00

Divers :

Cimetière et Cercle d'Inhumation ^{29/}	- 24'702.80	- 10'000	- 6'564.15
Endiguements	- 16'743.05	- 19'000	- 20'964.45
Protection de la nature	- 924.80	- 5'200	- 3'161.95
Aménagement du territoire	- 43'668.60	- 39'000	- 76'841.70
Part à l'Agglo Aménagement régional	- 7'799.20	- 8'150	0.00

7 / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

^{26/} Le produit des ventes d'eau et celui de la taxe d'épuration, inférieurs aux prévisions budgétaires, influencent grandement le taux de couverture de ces rubriques.

^{27/} Il en va de même pour les dépenses relatives à l'entretien du réseau d'eau potable, qui dépassent le budget de CHF 15'701.75.

^{28/} Le Conseil communal tient à relever l'excellent résultat de ce chapitre, qui permet de réaliser une réduction de CHF 30'000 par rapport au budget de la contribution immobilière utilisée en couverture de la gestion des déchets, malgré l'augmentation de la population.

^{29/} Le surplus de charges de ce poste provient de factures relatives à certains travaux effectués en 2009 et facturés en 2010.

8 / ÉCONOMIE

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	- 44'804.60	- 51'290	- 24'143.00
Part à la Corporation forestière de la Sonnaz	- 13'109.00	- 16'700	- 10'968.00
Part à la promotion touristique de l'Agglo	- 23'919.60	- 23'920	0.00
Part à la promotion économique de l'Agglo	- 7'776.00	- 10'670	- 13'175.00

9 / IMPÔTS, FINANCES ET IMMEUBLES

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
	+10'549'206.79	+ 10'335'315	+ 10'731'418.75
Impôts :	+11'733'528.16	+ 11'158'100	+ 12'963'931.80
Revenu/fortune des personnes physiques ^{30/}	+5'979'486.96	+ 5'927'000	+ 5'498'549.80
Bénéfice/capital des personnes morales ^{30/}	+2'300'000.00	+ 2'600'000	+ 2'000'000.00
Contributions immobilières ^{30/}	+1'962'606.10	+ 1'917'100	+ 1'878'842.90
Prestations en capital	+121'490.60	+ 100'000	+ 152'300.40
Impôt spécial sur les immeubles	+118'113.85	+ 100'000	+ 101'155.65
Impôts sur gains immobiliers et mutations ^{31/}	+197'588.85	+ 120'000	+ 185'609.45
Impôts et taxes diverses	+ 4'999.00	+ 6'500	+ 61'131.75
Impôt sur les véhicules à moteur	+349'170.30	+ 346'500	+ 343'416.50
Impôts sur les divertissements	+107'199.40	+ 85'000	+ 97'363.50
Soldes fiscaux des années précédentes ^{32/}	+777'116.90	0	+ 2'724'753.40
Frais de poursuites et abandons d'impôts	- 27'685.54	- 24'000	- 39'614.80
Intérêts rémunérateurs ^{34/}	- 156'558.26	- 20'000	- 39'576.75
Finances :	- 986'396.12	- 741'635	- 1'833'423.65
Intérêts des dettes ^{33/}	- 260'664.18	- 360'285	- 316'199.18
Amortissements obligatoires	- 419'500.00	- 431'000	- 451'000.00
Amortissements supplémentaires ^{32/}	- 355'187.40	0	- 1'096'805.95
Prise de participation	0.00	0	- 25'000.00
Intérêts et frais des capitaux	+ 52'839.86	+ 53'500	+ 61'391.88
Honoraires et frais de gestion	- 3'884.40	- 3'850	- 5'810.40
Immeubles :	- 354'585.70	- 211'785	- 533'455.50
Loyers du domaine communal	+ 39'728.90	+ 38'000	+ 29'872.60
Loyers des logements, de la Faye et du Rural	+182'240.00	+ 183'600	+ 169'440.00
Loyer du Manoir	+190'000.00	+ 190'000	+ 150'000.00
Loyers des centres sportif et scolaire	+ 13'050.00	+ 11'500	+ 10'900.00
Loyers payés à des tiers	- 6'000.00	- 3'000	- 3'000.00
Traitement du personnel de conciergerie	- 199'784.00	- 226'520	- 166'263.10
Assur., hon., énergies et mat. de nettoyage	- 180'855.25	- 209'000	- 193'262.70
Entretien des bâtiments	- 264'741.20	- 250'000	- 362'254.70
Contrats et abonnements d'entretien	- 27'663.15	- 7'000	- 12'449.05
Dissolution de réserve	0.00	+ 200'000	0.00
Frais de cadastre et du Registre Foncier	- 3'142.15	- 5'000	- 10'076.80
Equipements de locaux	- 41'700.25	- 21'900	- 44'051.05
Réserve pour entretien des bâtiments ^{35/}	- 100'000.00	0	0.00
Décompte de la propriété de La Chassotte ^{37/}	- 110'518.60	- 112'465	- 102'310.70
Vente de terrain ^{36/}	+154'800.00	0	0.00

	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Postes non ventilables	+ 156'660.45	+ 130'635	+ 134'366.10
Part. à l'Agglomération de Fribourg	+ 4'008.60	0	- 20'307.00
Part. à Fusion 2016	- 2'589.15	- 13'265	- 1'163.90
Part. de la péréquation financière	+ 32'900.00	+ 32'900	+ 31'431.00
Part. de l'Etat 2 ^{ème} année école enfantine	+122'341.00	+ 111'000	+ 113'958.00
Dissolution du Cercle d'inhumation	0.00	0	+ 10'448.00
Résultat de l'exercice	+ 21'399.17	- 182'715.00	+ 51'488.17

^{30/} Les impôts ordinaires et les contributions immobilières perçus en 2010 enregistrent les variations suivantes en regard du budget, soit :

Personnes physiques :	+	CHF 52'486.96
Personnes morales :	-	CHF 300'000.00
Contributions immobilières :	+	CHF 45'506.10
Soit au total	-	CHF 202'006.94

^{31/} Le bonus de ce poste résulte de mutations immobilières et représente CHF 77'588.85 de variation en regard des prévisions.

^{32/} Le surplus d'impôts relatif aux soldes fiscaux des années précédentes dégage une plus-value de CHF 777'116.90, malgré le remboursement d'un impôt forfaitaire pour les années 2007 et 2008 de CHF 319'502.65. Ceci permet au Conseil communal de pratiquer des amortissements supplémentaires pour une somme de CHF 355'187.40.

^{33/} Une gestion rigoureuse des crédits bancaires et le report d'emprunts en utilisant les capitaux disponibles dégage une réduction des charges d'intérêts de CHF 99'620.82.

^{34/} Les intérêts rémunératoires accordés aux contribuables qui se sont acquittés de leurs impôts en une fois en janvier laissent apparaître une plus-value de charges de CHF 136'558.26 par rapport au budget.

^{35/} Ss trouve dans cette rubrique un montant de CHF 100'000 attribué à la réserve du bilan pour l'entretien des immeubles.

^{36/} Ce montant résulte de la vente de l'art. 724 RF à Brod'Art Viandes SA à la route de Belfaux 11.

^{36/} Ce poste comprend toutes les charges concernant cette propriété, soit CHF 21'000 d'amortissement et CHF 78'215 d'intérêts bancaires, ainsi que les dépenses courantes partagées avec la commune de Granges-Paccot.

CASH FLOW

Le cash flow de l'exercice 2010, où l'on mesure la capacité financière de la commune, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 1'175'636.57, alors que le budget prévoyait un cash flow de CHF 305'285.-.

	Comptes 2010	Budget 2010
Detail du cash flow		
Résultat	+ 21'399.17	- 182'715.00
Amortissements obligatoires	+ 679'500.00	+ 683'000.00
Amortissements supplémentaires	+ 1'355'187.40	+ 500'000.00
Réserve rachat PC divers	+ 19'550.00	+ 5'000.00
Affectation à la réserve pour entretien des immeubles	+ 100'000.00	0.00
Dissolution de réserve pour entretien des immeubles	0.00	- 200'000.00
Dissolution de réserve pour la couverture de la patinoire sèche	- 500'000.00	- 500'000.00
Dissolution de réserve pour risques conjonctureux	- 500'000.00	0.00
Totaux	+ 1'175'636.57	+ 305'285.00
Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :		
	1998	1'095'978.85
	1999	1'445'925.90
	2000	1'576'740.81
	2001	1'885'659.08
	2002	2'404'761.50
	2003	2'170'258.18
	2004	2'994'349.00
	2005	2'116'530.76
	2006	1'926'218.61
	2007	1'239'425.47
	2008	4'103'184.52
	2009	1'407'969.72



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Sorefisa Fribourg

Société de révision et de fiscalité S.A.

Rapport de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 à l'attention du conseil communal et de la commission financière de la commune de Givisiez.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, comptes d'investissement, engagements hors bilan) de la Commune de Givisiez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la tenue des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

Fribourg, le 11 avril 2011

SOREFISA FRIBOURG
Société de révision et de fiscalité SA

(Réviseur responsable :)

Bertrand Pillier
Expert-réviseur agréé ASR

Dominique Seydoux
Expert-réviseur agréé ASR

Documents annexés :

- Bilan au 31.12.2010
- Comptes de fonctionnement 2010
- Comptes d'investissement 2010

Bd de Pérolles 37
Case postale 16
CH-1705 Fribourg

Téléphone: 026 422 88 33
Fax: 026 422 88 01
E-mail: info@sorefisa.ch

CONTRÔLE DES INVESTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2010

COMMUNE DE GIVISIEZ : Contrôle des investissements au 31.12.2010

Comptes	Objets	Décisions	Crédits	Utilisés avant 2010	Utilisés en 2010	Encore disponibles	Décompte final
75.522.0	Entreprise d'Endiguement du Tiguelet (EETI)	12.12.1989	235'000.00	318'660.80	37'902.20		-121'563.00
70.501.6	Adduction d'eau du PQ CIG 2	14.04.1994	943'217.00	763'217.00		180'000.00	
30.522.0	Infrastructures culturelles régionales	22.05.2000 07.05.2003 14.12.2005	45'000.00 202'500.00 1'065'000.00	282'444.70		1'030'055.30	
943.503.0	Démolition de l'aile ouest de La Chassotte	13.12.2006	540'000.00	86'162.15		453'837.85	
62.501.05	Carrefours de l'Escale et de l'Epinay (Valtraloc)	23.05.2007	800'000.00	1'172'154.40	-54'414.20		-317'740.20
62.501.11	Réaménagement du chemin des Grives	17.12.2008	195'000.00	126'682.80	66'519.65		1'797.55
62.501.12	Réaménagement route des Taconnets (2ème étape)	17.12.2008	600'000.00	376'869.60	38'026.35		185'104.05
62.501.13	Réfection du chemin de Bellevue	17.12.2008	205'000.00	113'343.25	105'742.85		-14'086.10
94209.500.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26.05.2009	2'550'000.00	0.00	1'200'000.00	1'350'000.00	
02.506.01	Réaménagement de l'administration	16.12.2009	250'000.00	0.00	257'075.95		-7'075.95
14.506.0	Renouvellement véhicules service du feu	16.12.2009	105'000.00	0.00	133'223.55	-28'223.55	
21.503.00	Etude de l'agrandissement du centre scolaire	16.12.2009	150'000.00	0.00	48'493.85	101'506.15	
34.503.2	Réfection de la patinoire sèche Chandolan	16.12.2009	200'000.00	0.00		200'000.00	
34.662.00	Part. à la couverture de la patinoire sèche Chandolan	16.12.2009	500'000.00	0.00	501'057.15		-1'057.15
940.525.0	Recapitalisation d'Agy Expo SA	16.12.2009	100'000.00	0.00	100'000.00		0.00
62.501.16	Réfection route de Belfaux et giratoire Glasson	31.05.2010	550'000.00	0.00	14'000.00	536'000.00	
70.501.08	Reprise conduite d'eau potable Z.I. 3 - route Fluides	31.05.2010	65'323.80	0.00	65'323.80		0.00
722.506.01	Remplacement broyeur à branches	31.05.2010	120'000.00	0.00	111'770.90		8'229.10
94202.503.01	Réfection de la maison Cochar (Rte d'Epinay 2)	31.05.2010	450'000.00	0.00	268'350.35	181'649.65	
70.501.09	Extension réseau EP zone sportive Chandolan	11.10.2010	171'000.00	0.00	116'750.75	54'249.25	
	Totaux (à titre indicatif)		10'042'040.80	3'239'534.70	3'009'823.15	4'059'074.65	-266'391.70

DÉCOMPTES FINAUX D'INVESTISSEMENTS ET COMMENTAIRES

PARTICIPATION À L'ENTREPRISE D'ENDIGUEMENT DU TIGUELET (EETI)

Il s'agit du plus ancien dossier d'investissement ouvert, puisqu'il date de 1989. Pour rappel, regroupant les communes de Belfaux, Corminboeuf et Givisiez, l'EETI réalisa divers ouvrages destinés à maîtriser une crue centennale du ruisseau du Tiguellet, estimée à environ 23 m³/seconde (avant l'urbanisation des trois communes, cette crue n'atteignait que 9 m³/seconde). Ainsi, deux bassins de rétention furent créés – l'un en 1990 dans la zone industrielle 3 de Givisiez et l'autre, dès 2005, près du quartier de La Verna à Corminboeuf – qui limitent désormais ce débit de crue à 12 m³/seconde et sécurisent le secteur aval du cours d'eau.

En 1989, le devis général de l'ensemble des ouvrages projetés par l'EETI s'élevait à CHF 6,3 mio, dont à déduire environ 70 % de subventions fédérales et cantonales sur une part substantielle de l'investissement. La clé de répartition du solde entre les trois communes de l'entente (Belfaux 14,347 %, Corminboeuf 32,886 % et Givisiez 52,767 %) tint compte de leur indice d'urbanisation dans le périmètre considéré.

Pour Givisiez, cela représentait alors une dépense prévisible de CHF 1,05 mio. Celle-ci atteignit finalement CHF 1'163'811.65, dont CHF 807'248.65 furent remboursés à la commune par les entreprises de la zone industrielle 3, respectivement le CIG, à raison de CHF 1.50 /m² de terrain constructible. Le coût net à la charge de la commune s'élève donc à CHF 356'563.

Cet investissement, financé par les capitaux disponibles, influença comme suit les comptes communaux :

1990	14'922.90
1991	27'589.20
1992	22'972.40
1993	4'360.30
1994	34'850.15
2003	13'201.90
2004	49'209.65
2005	197'383.10
2006	- 199'572.45
2007	135'067.30
2008	11'824.15
2009	6'852.20
2010	37'902.20
Coût total net	356'563.00
Crédit voté le 12.12.1989	- 235'000.00
Plus-value	121'563.00

Cette différence s'explique essentiellement par le renchérissement intervenu entre la demande de crédit et la réalisation du deuxième ouvrage, 15 ans plus tard, à Corminboeuf.

A relever que ces deux bassins de rétention, zones inondables devenues de véritables biotopes, apportent aujourd'hui d'appréciables îlots de verdure au cœur de la zone industrielle et en bordure de celle-ci. Ainsi se trouve réalisé malgré tout le voeu émis en automne 1983 par les 137 personnes de Givisiez qui s'étaient opposées au plan de quartier de la zone industrielle 3...

AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS-GIRATOIRES DE L'ESCALE ET DE L'EPINAY

Comme indiqué dans le Message d'automne 2007, le coût de ces ouvrages fut réparti entre l'Etat et la commune de Givisiez en fonction du statut des routes concernées et des critères fixés par la législation cantonale.

Le décompte final de ces travaux, menés en 2008 et 2009, s'établit comme suit pour la part mise à la charge de la commune :

Génie civil, maçonnerie et signalisation	746'402.25
Aménagements paysagers	125'387.40
Eclairage public	88'895.85
Clôtures	5'116.40
Emprises	3'167.00
Reproductions et frais divers	6'044.90
Honoraires :	
- géomètres	26'700.00
- ingénieurs civils	118'453.40
Coût total brut	1'120'167.20
- Participation de l'Agglo pour la voie de bus	- 2'427.00
Coût total net	1'117'740.20
- Crédit accordé par l'Assemblée communale du 23.5.2007	800'000.00
Plus value	317'740.20

Dans son rapport du 3.5.2010, l'ingénieur justifie ce dépassement comme suit:

- Le montant du crédit fut arrêté avant l'enquête publique et la mise en soumission des travaux; or le projet dut être adapté aux exigences formulées par les services cantonaux pendant l'enquête et les prix offerts ont été supérieurs à ceux du devis de 2007. De ce fait, un dépassement de CHF 140'000 apparaissait déjà à l'adjudication des travaux.
- Les variations économiques se sont élevées à CHF 21'600.
- Des travaux complémentaires ont été décidés en cours de chantier pour CHF 59'500.
- La végétalisation supplémentaire des abords et de l'îlot central, décidée par le Conseil communal pour verdier et décorer quelque peu ce site très minéral, entraîna une plus-value de CHF 50'000.
- Enfin, l'ingénieur a omis d'intégrer au devis initial ses honoraires pour le giratoire de l'Epinay, qui représentaient une somme de CHF 69'900. Invité à s'expliquer sur cet oubli, l'ingénieur consentit ensuite à une ristourne d'honoraires de CHF 20'000.

La co-maîtrise de l'ouvrage par l'Etat et la commune compliqua le suivi économique de ce chantier. Ainsi le Conseil communal prit-il certaines décisions – notamment en matière d'aménagements paysagers – sans avoir eu conscience de dépassements qui n'allaient se révéler que plus tard aux chapitres du génie civil et des honoraires.

Le Conseil communal félicite néanmoins les mandataires et les entreprises de l'excellent travail effectué dans des conditions difficiles, où le trafic ne subit finalement que quelques désagréments mineurs et passagers. Il remercie aussi les bordiers, et plus particulièrement le propriétaire de l'Escale, pour leur collaboration dans la recherche de solutions adéquates et la compréhension manifestée durant les travaux.

RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES GRIVES

Echelonnés sur 2009 et 2010, ces travaux occasionnèrent les dépenses suivantes:

Génie civil et aménagements paysagers	140'697.75
Eclairage public	21'432.80
Honoraires d'ingénieurs civils	31'071.90
Coût total	193'202.45
- Crédit accordé par l'Assemblée communale du 17.12.2008	195'000.00
Moins-value	1'797.55

Aucune surprise n'est enregistrée dans ce dossier, bien étudié par l'ingénieur.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DES TACONNETS (2^{ÈME} ÉTAPE)

Le décompte final de cet ouvrage, réalisé pour l'essentiel en 2009, se présente comme suit:

Génie civil et maçonnerie	256'991.95
Aménagements paysagers	28'125.90
Adaptation du réseau d'eau	15'507.95
Eclairage public	2'440.15
Marquages routiers	2'439.85
Honoraires:	
- géomètres	8'063.55
- ingénieurs civils	101'326.60
Coût total	414'895.95
- Crédit accordé par l'Assemblée communale du 17.12.2008	600'000.00
Moins-value	185'104.05

L'économie substantielle enregistrée dans ce dossier résulte d'une conjoncture favorable lors de l'adjudication des travaux, de murs de soutènement moins onéreux que prévus et d'une grande prudence de l'ingénieur dans l'établissement de son devis.

Là aussi, le Conseil communal remercie les voisins touchés de leur attitude positive à l'égard de ces travaux, notamment en ce qui concerne la cession gratuite des terrains transférés au domaine public communal.

RÉFECTION DU CHEMIN DE BELLEVUE

Ces travaux ont occasionné les dépenses suivantes, à charge des comptes 2009 et 2010:

Génie civil et maçonnerie	157'302.00
Aménagements paysagers	11'103.25
Eclairage public	16'484.35
Honoraires d'ingénieurs civils	34'196.50
Coût total	219'086.10
- Crédit accordé par l'Assemblée communale du 17.12.2008	205'000.00
Plus-value	14'086.10

Cette plus-value résulte de la réfection de la liaison piétonne entre le chemin de Bellevue et le trottoir de la route de la Chassotte, travaux qui ne faisaient pas partie du projet initial mais qu'il s'avéra opportun de réaliser dans le cadre de ce chantier.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le réaménagement de l'administration communale, dans sa version *light* expliquée par le Message d'automne 2009, nécessita néanmoins l'intervention de plusieurs corps de métiers, dans les domaines suivants :

Cloisons verre/métal, avec isolation phonique	85'494.05
Revêtements de sols	17'008.35
Peinture	27'532.95
Fenêtres	7'667.10
Installations électriques et câblages	41'727.45
Centrale et réseau téléphoniques	14'247.40
Meubles et machines de bureau	27'910.15
Comptoir de réception en granit	4'100.00
Frais divers	1'388.50
Honoraires d'architectes	30'000.00

Coût total **257'075.95**

- Crédit accordé par l'Assemblée communale
du 16.12.2009 250'000.00

Plus-value **7'075.95**

A noter que deux serveurs – installés dans le cadre d'un concept informatique coordonné de tous les services communaux (administration, écoles, édilité, bibliothèque) – ont grevé les comptes de fonctionnement de ces différents chapitres.

La plus-value générale enregistré sur cet investissement résulte essentiellement de l'option prise en faveur de cloisons avec isolation phonique, qui améliorent les conditions de travail du personnel et renforcent la discrétion par rapport aux usagers.

PARTICIPATION À LA COUVERTURE DE LA PATINOIRE SÈCHE DE CHANDOLAN

La participation communale de CHF 500'000, décidée par l'Assemblée communale du 16.12.2009, a été versée l'an dernier à RealSport SA, maître d'oeuvre. Le montant supplémentaire de CHF 1'057.15 représente des honoraires de géomètre pour l'établissement du verbal lié au droit de superficie.

RECAPITALISATION D'AGY EXPO SA

La participation de CHF 100'000 à la recapitalisation d'Agy Expo SA, votée par l'Assemblée communale du 16.12.2009, a été versée en 2010, comme prévu.

REPRISE DE LA CONDUITE D'EAU DE LA ROUTE DES FLUIDES

Le montant brut de CHF 65'323.80, dû au Consortium de la zone industrielle pour la reprise de la conduite d'eau de la route des Fluides, lui fut remboursé l'an passé, conformément à la décision prise le 31.5.2010 par l'Assemblée communale.

Compte tenu de la subvention ECAB de CHF 10'286.65 encaissée en 2009 pour cette amélioration de la défense incendie, la dépense nette à la charge de la commune s'élève à CHF 55'037.15.

REPLACEMENT DE LA BROYEUSE À BRANCHES

L'acquisition de la nouvelle broyeuse pour la déchetterie, y compris les accessoires, revint à CHF 111'770.90, soit CHF 8'229.10 de moins que le crédit accordé à cet effet par l'Assemblée communale du 31.5.2010.

DÉCOMPTE FINAL D'UN AUTRE TEMPS

L'ancienne école de Givisiez – devenue Maison communale, à la Place d'Affry 1 – date de 1906. Givisiez comptait alors 200 habitants.

Avec leur courrier du 11 mars 1908, reproduit ci-après, les architectes Broillet & Wulfleff transmettaient le décompte général des travaux, dont voici récapitulés les chiffres essentiels :

Maçonnerie	16'200.00
Charpenterie	5'610.00
Ferblanterie	2'620.00
Menuiserie, fermentes, vitrerie	3'158.00
Serrurerie	370.00
Gypserie et peinture	2'494.45
Chauffage central et divers	2'184.00
Honoraires d'architecte	1'800.00

Coût total **34'436.45**

Les architectes complètent leur décompte par une «liste de travaux non prévus dans l'avant métré des architectes et demandés en cours d'exécution», qui révèle une plus-value de Fr 5'991.75. Soit un dépassement de 17,4 %...



Broillet & Wulffleff

Architectes

Boulevard de Terolles

Fribourg (Suisse)

Fribourg, le 11 Mars 1908

Tit. Commission de bâtisse de l'école de

Givisiez.

Messieurs,

Ci joint, nous avons l'avantage de vous adresser le décompte général des travaux ainsi que notre note d'honoraires d'architectes relative à cette construction.

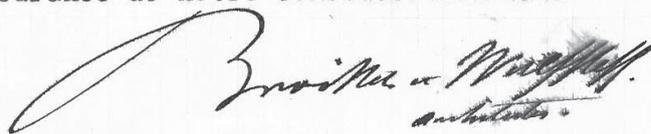
Le total des travaux ascende au chiffre de frs 34436,45 y compris notre note d'honoraires. Il semblerait au premier abord que le devis primitif aurait été dépassé, c'est pourquoi, nous nous permettons de vous faire parvenir en annexe la liste des travaux qui ont été décidés en cours d'exécution et qui motive l'augmentation du coût de la construction.

Quant à notre note d'honoraires, nous l'avons calculée sur la base du 5 1/2 % ~~taux~~ inférieur à celui du tarif de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes qui prévoit le 6 1/2 % pour ce genre de travail, plus les frais de déplacement les quels ne sont pas entrés en ligne de compte dans l'établissement de notre note.

Suivant le décompte général, il nous est dû pour solde de compte la somme de frs 800.- (huit cents frs) montant que nous vous prions de bien vouloir nous reconnaître.

Il est bien entendu que nous restons à votre entière disposition soit pour la vérification des travaux avant le payement de la garantie soit pour ce qui concerne la clôture prévue en cours d'exécution. Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée

Annexes: 1 décompte -


Broillet & Wulffleff
architectes

RÉFECTION DES FAÇADES OUEST ET TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS AU BÂTIMENT D'EXPLOITATION DE LA FERME DE TOUTVENT

Après la réfection de la maison d'habitation au complexe agricole de Toutvent, il devient urgent de refaire les façades ouest du bâtiment d'exploitation.

Rongées par les éléments et le poids des ans, les parties revêtues de bardeaux sont en très mauvais état. A terme, cela risque d'endommager de manière irréversible la poutraison qui structure cette partie du bâtiment. A noter que la toiture et la façade est de cette ferme – propriété de la commune depuis 1994 – ont déjà été refaites.

Le Conseil communal a donc décidé une réfection totale des façades ouest et de la porte d'accès à la partie supérieure de la grange. Il y aura lieu, également, de procéder à un assainissement structurel du pont de grange.

Pour obtenir un ensemble harmonieux, la réfection des façades ouest se fera dans le même esprit que la façade est il y a 5 ans. D'autre part, cette variante de plaques en ardoise fibreuse présente de meilleures garanties de longévité.

Ne rien entreprendre reviendrait à mettre en péril la pérennité du bâtiment d'exploitation de la ferme et le Conseil communal prévoit d'effectuer ces travaux cette année encore.

Calculé sur la base d'offres concrètes pour l'essentiel des postes, le coût prévisible de cette réfection d'élève à CHF 90'000. Cette dépense figure au budget d'investissements 2011.

En conséquence, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale du 23 mai 2011 d'octroyer un crédit de CHF 90'000 pour la réfection des façades ouest et divers travaux d'entretien au bâtiment d'exploitation de la ferme de Toutvent, montant à prélever des capitaux disponibles en 2011.





MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Afin de se conformer aux exigences de la SUVA, le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale du 23 mai 2011 la modification de l'art. 60 ch. 2 du règlement du personnel communal, concernant la couverture en assurances du traitement en cas de maladie ou d'accident de longue durée.

Texte actuel :

² Le traitement est couvert à 100 % en cas de maladie et accidents, qu'il s'agisse d'une personne rémunérée au mois ou à l'heure. Pour le personnel rémunéré à l'heure, la moyenne des heures effectuées durant les 12 derniers mois fait foi pour le calcul de l'indemnité.

Nouveau texte proposé :

² Le traitement est couvert à 100 % en cas de maladie et accidents pendant le délai d'attente pris en charge par l'employeur. Si l'arrêt de travail se prolonge au-delà, le collaborateur perçoit une allocation pour perte de gain de 90 % de son salaire brut, qu'il soit rémunéré au mois ou à l'heure. Pour le personnel rémunéré à l'heure, la moyenne des heures effectuées durant les 12 derniers mois fait foi pour le calcul de l'indemnité. Aucune charge sociale n'est retenue sur ces allocations, hormis la cotisation de la prévoyance professionnelle. L'employeur veille toutefois à ce que le collaborateur ne perde pas d'année de cotisation AVS en cas d'arrêt de longue durée.

Mode de convocation de l'Assemblée communale

Depuis 1991, par souci d'économie et de simplification, l'Assemblée communale a supprimé la convocation personnelle à chaque citoyenne et citoyen, estimant que le Message du Conseil – distribué nominativement à chaque ménage – suffisait. Cette disposition, toujours renouvelée depuis 1996, a donné satisfaction jusqu'ici.

La loi sur les communes prescrivant qu'une telle mesure doit être confirmée au début de chaque législature, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 23 mai 2011 de maintenir ce système de convocation pour la période 2011-2016.

Renouvellement d'une délégation de compétence au Conseil communal

Durant la législature précédente, l'Assemblée communale avait délégué au Conseil communal la compétence d'effectuer des opérations immobilières jusqu'à concurrence de 10'000 m² et/ou CHF 50'000 de prix transactionnel par opération, qu'il s'agisse d'achat, de vente, d'échange, de donation ou de partage d'immeuble, de constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but analogue à celui d'une acquisition d'immeuble.

Cette mesure limite aux seuls cas véritablement importants les dossiers sur lesquels l'Assemblée communale doit se prononcer. Par contre, cela permet au Conseil communal de conclure de façon simple et dans des délais très courts des transactions portant sur les surfaces mineures et/ou des prix transactionnels peu élevés.

La loi sur les communes prévoit qu'une telle délégation de compétence s'éteint au terme de chaque législature et doit être, le cas échéant, renouvelée. Aussi le Conseil communal souhaite-t-il qu'elle soit reconduite sans modification pour la période 2011-2016.



Elections diverses

Comme au début de chaque législature, il appartiendra à l'Assemblée communale du 23 mai 2011 d'élire, respectivement réélire :

- les 7 membres de la Commission financière,
- 4 des 7 membres de la Commission d'aménagement,
- les 5 membres de la Commission des naturalisations,
- la délégation à l'Agglomération (4 conseiller/ères + 1 membre du comité).

LE CONSEIL COMMUNAL AU SEUIL D'UNE NOUVELLE LÉGISLATURE

Deux membres du Conseil communal n'ont pas sollicité de nouveau mandat et se sont retirés au terme de la législature 2006-2011 :

M. Christian Dubey, Conseiller communal depuis 1996, dirigea tout d'abord le dicastère de l'ordre public, des immeubles et domaines, puis, dès 2006, celui de l'aménagement et des constructions. Ses compétences professionnelles, notamment, rendirent d'éminents services en particulier dans l'entretien des bâtiments communaux, la planification du développement local et régional, le contrôle technique des nombreuses demandes de permis de construire et le suivi de ces chantiers.

Mme Karine Vienne est entrée au Conseil communal en 2003. En charge du dicastère de la santé, des affaires sociales et de la petite enfance, elle fut confrontée à la forte augmentation du nombre des dossiers d'assistance – conséquence du développement démographique et de phénomènes économiques – qu'elle géra avec humanité et fermeté. L'animation des aînés, notamment leurs «petites fugues», et un soutien déterminant à l'installation d'une structure pour la petite enfance à l'Espace La Faye marquèrent aussi son parcours de Conseillère.

Proches des gens mais conscients de leurs responsabilités politiques, M. Dubey et Mme Vienne ont ainsi contribué à façonner Givisiez dans son organisation spatiale, son confort et son ambiance. Participant activement aux travaux du Conseil communal et de différents organismes intercommunaux, ils surent s'engager et partager solidairement les satisfactions et soucis inhérents à tout mandat public.



Le Conseil communal exprime ici à M. Dubey et Mme Vienne sa très vive reconnaissance pour leur dévouement, leur fidèle collaboration et l'important travail effectué durant toutes ces années au service de la collectivité.

Il félicite **Mme Jacqueline Ramuz et M. Hervé Schuway**, les nouveaux élus, et leur souhaite une fructueuse activité dans la collégialité et la collaboration, pour le bien de la commune, de sa population et de ses entreprises.

Le Conseil communal se recommande auprès des citoyennes et citoyens de Givisiez, afin qu'ils lui maintiennent la confiance témoignée jusqu'ici, qu'il s'efforcera de justifier notamment par une gestion saine et rigoureuse des deniers publics.

Le dossier essentiel de cette législature sera sans conteste l'étude de la fusion dite «2c2g», regroupant Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot.

Face à ce défi, le Conseil communal se doit d'œuvrer dans la continuité, en utilisant au mieux ses forces et ses compétences. Cet important chantier sollicitera chacun, mais plus particulièrement le responsable des finances. Dans cette optique, M. Michel Ramuz a décidé de renoncer à la syndication pour favoriser son action dans le dossier «2c2g», où sa grande maîtrise des chiffres sera déterminante.

Cette sage décision de M. Ramuz – entré au Conseil communal en 1978 et syndic depuis 1986 – mérite un profond respect et un grand coup de chapeau, car elle permet à la commune de Givisiez d'assumer efficacement son présent, tout en forgeant son avenir au sein de la nouvelle entité.

Dès lors, en séance constitutive du 16 avril 2011, le Conseil communal a élu à l'unanimité **M. Jean-Daniel Wicht** à la syndication et **M. Michel Ramuz** comme vice-syndic pour la législature 2011-2016. Il a par ailleurs réparti les dicastères comme suit :

M. Jean-Daniel Wicht Syndic	Rue des Alouettes 2b Tél. : 079 262 55 92 jd.wicht@givisiez.ch	Administration générale, économie et relations extérieures (suppl. : M. G. Baechler)
M. Michel Ramuz Vice-syndic	Beauséjour 33 Tél. : 079 572 61 63 m.ramuz@givisiez.ch	Finances et mobilité (suppl. : M. D. Carrard)
M. Georges Baechler	Route de la Faye 18 Tél. : 079 230 30 58 g.baechler@givisiez.ch	Patrimoine communal (suppl. : M. E. Mennel)
Mme Anne-Marie Berclaz	Rue Robert-Stalder 5 Tél. : 079 777 60 70 am.berclaz@givisiez.ch	Migrants, culture et environnement (suppl. : M. G. de Reyff)

M. Didier Carrard	Route de la Verna 8 Tél.: 079 753 52 63 d.carrard@givisiez.ch	Urbanisme, police et sports (suppl.: M. H. Schuwey)
M. Gilles de Reyff	Fin de la Croix 15 Tél.: 079 350 99 66 g.dereyff@givisiez.ch	Affaires scolaires (suppl.: M.M. Ramuz)
M. Eric Mennel	Route du Château-d’Affry 20 Tél.: 079 339 01 85 e.mennel@givisiez.ch	Infrastructures et énergie (suppl.: M. J.-D. Wicht)
Mme Jacqueline Ramuz	Impasse de Beauséjour 4 Tél.: 079 206 60 87 j.ramuz@givisiez.ch	Vie sociale et santé publique (suppl.: Mme A.-M. Berclaz)
M. Hervé Schuwey	Route de la Faye 21b Tél.: 079 395 30 50 h.schuwey@givisiez.ch	Services communaux (suppl.: Mme J. Ramuz)



*Le Conseil communal de Givisiez élu pour la législature 2011-2016
(de gauche à droite): Jacqueline Ramuz, Gilles de Reyff, Georges Baechler,
Anne-Marie Berclaz, Hervé Schuwey, Michel Ramuz, Eric Mennel, Jean-
Daniel Wicht (Syndic) et Didier Carrard (photo Georges Baechler)*

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE CANTONALE ET RÉFECTION DU CARREFOUR-GIRATOIRE GLASSON

Par son Message de printemps 2010, le Conseil communal annonçait une réfection complète de la route de Belfaux, entre le carrefour-giratoire de l'Épinay et le passage à niveau, que l'Etat prévoyait d'entreprendre la même année.

Dans ce contexte, l'Assemblée communale du 31 mai 2010 avait accepté un crédit de CHF 550'000 pour l'aménagement définitif du carrefour-giratoire Glasson – dont la configuration provisoire date de 1990 – et du concept VALTRALOC prévu en amont, jusqu'au giratoire de l'Épinay,

Ces travaux n'ont pas débuté comme prévu l'an passé, raison des études en cours pour le projet d'agglomération.

En effet, celui-ci prévoit notamment une meilleure valorisation de l'axe ferroviaire entre Fribourg et Belfaux, impliquant un déplacement de la halte de Givisiez vers l'est et la suppression du passage à niveau. Ce vieux dossier – on en parle depuis quarante ans – refait donc surface et de nouvelles études doivent résoudre le problème du franchissement des voies par la route cantonale.

En conséquence, le Service des ponts et chaussées a décidé de n'entreprendre, cette année, que l'indispensable réfection du revêtement de la route cantonale, dans son tracé et ses profils actuels, entre le giratoire Glasson et le débouché de la route du Tir fédéral, sans bandes cyclables.

La commune entreprendra simultanément la réfection du giratoire Glasson. Elle diffère toutefois les aménagements VALTRALOC décidés entre ce carrefour et celui de l'Épinay, jusqu'à ce que le SPC ait étudié le réseau cyclable dans ce secteur.

Les travaux préparatoires sont prévus à partir du 26 avril et le chantier devrait durer jusqu'à la fin juin 2011.

Durant cette période, diverses déviations seront successivement mises en place dans ce secteur, par les routes des Taconnets, du Tir fédéral, Henri-Stephan et Jo-Siffert.

Le Conseil communal remercie les usagers de suivre avec calme et résignation la signalisation qui sera mise en place à cet effet.

BANDEROLES PUBLICITAIRES POUR MANIFESTATIONS

Les organisateurs de manifestations publiques diverses – qu’elles soient sportives, culturelles, ludiques, caritatives, etc. – posent régulièrement des banderoles destinées à annoncer ces manifestations aux automobilistes de passage à Givisiez.

Jusqu’ici, cette pratique n’avait pas toujours lieu en totale conformité des dispositions légales, notamment en ce qui concerne l’emplacement de ces banderoles (elles sont par exemple interdites sur les ponts et passerelles) ni pour leur procédure d’autorisation.

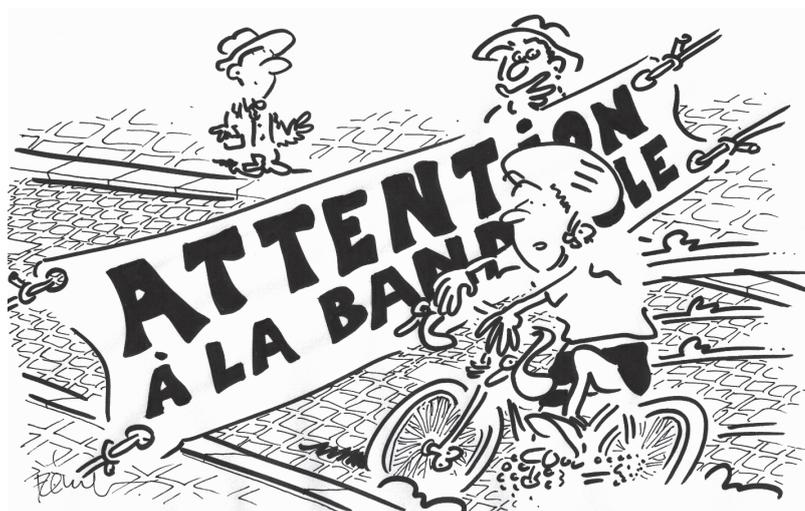
Suite à une récente délégation de compétence du Préfet aux communes pour délivrer ce genre d’autorisation, le Conseil communal a organisé comme suit la publicité pour les manifestations aux abords des voies publiques à Givisiez :

- 4 supports, installés au bord des routes de Belfaux, de la Chassotte, Jo-Siffert et des Taconnets, sont destinés à recevoir des banderoles publicitaires de 200 x 100 cm, munies d’œillets renforcés ;
- la pose de ces publicités temporaires est soumise à l’autorisation du Conseil communal, à solliciter au moins 30 jours avant l’affichage au moyen d’une formule ad-hoc ;
- la pose de banderoles et autres publicités pour manifestations ailleurs que sur les supports communaux ne sera en principe plus tolérée aux abords des voies publiques.

La commune enlèvera les publicités posées sans autorisation sur le domaine public.

La demande d’autorisation et les « Directives pour la pose de publicités temporaires sur les supports communaux », peuvent être obtenues à l’administration communale ou téléchargées sur le site www.givisiez.ch.

Entre les périodes d’annonces de manifestations, la commune utilisera ces supports pour des banderoles diffusant des messages de prévention routière ou d’autres informations d’intérêt général.



ON NE LOUE PLUS LA BUVETTE DU CENTRE SPORTIF DE CHANDOLAN POUR DES FÊTES PRIVÉES

Construit par la commune en 1990, le bâtiment de service du centre sportif de Chandolan comprend notamment une buvette de 60 places, mise à disposition du Football Club et du Skater-hockey Club Givisiez moyennant un loyer annuel de CHF 10'000.

Jusqu'ici, cette buvette était louée à des tiers, pour des fêtes privées, durant les mois d'hiver où les sportifs ne pouvaient utiliser leurs installations. Pour les deux sociétés, le produit de ces locations compensait très partiellement, et de moins en moins, le loyer payé à la commune.

Grâce à la RealSport Arena – la nouvelle patinoire couverte, qui sera inaugurée les 1^{er}, 2 et 3 juillet prochains – le Skater-hockey Club Givisiez pourra exercer son activité sans interruption hivernale.

D'autre part, le FC Givisiez et le SHC Givisiez ont récemment confié à un professionnel la gestion de leur buvette, qui sera désormais exploitée durant les douze mois de l'année.

Pour en permettre une exploitation plus rationnelle, d'entente avec le nouveau gérant et le Conseil communal, le FC et le SHC Givisiez ont décidé de ne plus louer leur buvette à des tiers pour des fêtes privées.

Cette décision n'influe pas sur le loyer perçu par la commune.

Les habitants et les entreprises de Givisiez ainsi que les sociétés locales gardent la faculté de louer d'autres locaux communaux (Espace La Faye, Rural, centre scolaire), voire au centre paroissial où dans les cabanes de la clairière de Moncor. *Le P'tit Givi* et www.givisiez.ch donnent les informations utiles à ce sujet.

LE 3000^{ÈME} HABITANT DE GIVISIEZ

Arrivé le 1er décembre 2010 à Givisiez, M. Xavier Buchilly, informaticien dans une entreprise de la place, en est officiellement devenu le 3000^{ème} habitant, selon le critère de la population légale (dépôt des papiers).

Pour rappel, le cap des 1000 habitants avait été franchi en 1980 et celui des 2000 habitants il y a huit ans.

A l'occasion d'un petit apéritif, le 27 décembre 2010, une délégation du Conseil communal a marqué l'événement et accueilli M. Buchilly dans ce grand village, en lui souhaitant d'y trouver les conditions propices à une vie harmonieuse.

A noter que la population résidente de Givisiez – où l'on considère aussi les personnes vivant dans les homes et autres institutions d'accueil – compte à ce jour environ 3250 habitants.



M. Xavier Buchilly, 3000^{ème} habitant de Givisiez, M. Michel Ramuz, Syndic, et Mme Anne-Marie Berclaz, Conseillère communale (photo Georges Baechler)

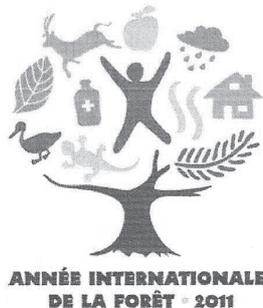
« Guest star » 2011 : LA FORÊT

Petit tour d’horizon

L’assemblée générale des Nations Unies a proclamé **2011, année internationale de la forêt**.

Chaque jour quelque 350 km² de couverture forestière sont détruits à travers le monde. Fort de ce constat, il est urgent de sensibiliser les décideurs politiques mais aussi la population à cette problématique.

Cet événement 2011 exceptionnel visera donc à promouvoir la gestion durable des forêts sur le plan mondial, ceci dans l’intérêt des générations présentes et futures. L’objectif est de profiter de cette médiatisation pour consolider voir développer des contacts avec des organisations travaillant sur les problèmes forestiers et à renforcer les initiatives visant à gérer, conserver et développer les forêts.



A l’échelle du district, c’est aussi l’occasion de tirer un petit bilan des forêts qui nous entourent.

Plus de naturalité

Suite à l’ouragan Lothar de 1999, la composition de nos forêts change drastiquement. Les feuillus prennent naturellement le dessus sur les résineux, ce qui constitue une bonne nouvelle pour la conservation de nos sols à long terme et la biodiversité de manière générale. Il n’est pas rare de rencontrer en mélange chênes, merisiers, érables, frênes, hêtres : splendide !

Dépérissement du frêne

Chalara fraxinea, depuis 2007 ce champignon entraîne le flétrissement des rameaux terminaux du frêne pouvant provoquer la mort de l’arbre. A l’ouest du district, des dégâts plus ou moins conséquents ont été observés. Il n’existe pour l’instant pas de solution de lutte contre cette maladie. Son évolution est suivie avec attention par les scientifiques.

Eau, source de vie

Rappelons-nous que de nombreuses sources se situent en forêt, produisant une eau naturelle de grande qualité épargnant d’importants coûts de traitement avant sa distribution dans les réseaux.

Subventions en baisse

Le soutien de la Confédération a fortement chuté ces dernières années pour les soins aux jeunes forêts. C’est regrettable, alors que ces travaux sont très importants suite aux grandes surfaces dévastées en 1999 et primordiaux pour assurer une nouvelle génération d’arbres de qualité.

Usine de production extraordinaire

La forêt sarinoise produit plus de 50’000 m³ de bois par an, ce qui correspond à un train chargé de billons de 14 km de long.

Un marché des bois problématique

La commercialisation des bois feuillus reste très difficile. L’ouragan de 1999 et les fortes attaques de bostryches à répétition jusqu’en 2005 ont diminué drastiquement la présence des vieux épicéas en plaine. De ce fait, les propriétaires forestiers ne disposent que majoritairement de feuillus pour la vente, ce qui péjore fortement leurs résultats financiers.

Vigueur et qualité au naturel

La pousse naturelle de jeunes arbres est un véritable bonheur ; cela évite de devoir planter à grands frais. L’aspect « propre en ordre » n’est plus aussi évident mais quelle vigueur et quelle qualité d’arbres la nature nous met à disposition. Toutefois, cela n’épargnera pas au forestier ses peines pour sélectionner ces tiges d’avenir et les dégager de la végétation concurrente, la ronce en particulier.

Forêts menacées

La pollution atmosphérique augmentant la concentration de l’azote, cela acidifie nos sols et libère de l’aluminium, élément toxique pour les racines. Affaire à suivre de près ...

Le bois, source d’énergie renouvelable

La demande en bois d’énergie, notamment sous forme de copeaux pour les centrales de chauffage à distance, a fortement augmenté ces dernières années. Toutefois, il reste encore un potentiel important pour de nouveaux projets de chauffage. Il est primordial de promouvoir l’utilisation d’énergies renouvelables de proximité au bilan CO₂ neutre !



La forêt est essentielle à notre bien-être, prenons-en soin !

Le clic utile

ANNEE INTERNATIONALE DE LA FORET :

Consultez le programme des manifestations qui se dérouleront tout au long de l’année sur www.fr.ch/sff

Hauterive FR, 2011

Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement

Etoile filante

Pour celles et ceux qui ne la connaissent pas, « Etoile filante » est une fondation qui permet aux enfants malades de réaliser leur rêve.

J'ai fait la connaissance de cette fondation il y a environ 2 ans et dans le désir de la faire connaître, j'ai pris contact avec Mme Zimmermann, responsable de l'antenne suisse romande.

Dès lors, une présentation de la fondation a été faite à la commission scolaire ainsi qu'aux enseignants de notre commune.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année 2010, les enfants de notre école sont allés chanter pour nos aînés. Ils ont récolté une somme d'argent que les enseignants ont très généreusement décidé de reverser à « Etoile filante ».

Touché par ce geste, l'idée a été d'impliquer nos écoliers en leur expliquant de manière concrète à quoi allait servir cet argent.

Mme Zimmermann m'a alors proposé de faire venir en classe de Givisiez, Valentin bientôt 9 ans, atteint d'une malformation cardiaque, afin d'expliquer aux élèves le rêve qu'il a pu réaliser grâce aux divers dons d'argent versés à cette fondation.

Suite à une entrevue avec la famille de Valentin ainsi qu'une préparation minutieuse des élèves de 6P, ce petit garçon bien courageux est venu relater le 11 avril dernier, en compagnie de sa maman, le séjour qu'il a effectué au Danemark.

En effet son rêve était de visiter Legoland et la fondation « Etoile filante » a donc mis tout en œuvre pour la réalisation de ce voyage. Valentin a donc pris l'avion pour la première fois avec sa famille et s'est évadé quatre jours de son quotidien si lourd à porter. Un bonheur inoubliable !

Aujourd'hui, je remercie très chaleureusement Valentin et sa famille, Mme Zimmermann de la fondation ainsi que Mme Perroud, enseignante des 6P, pour ce moment touchant et plein d'émotions que nous avons traversé.

Rien n'est plus merveilleux que des étincelles de bonheur dans les yeux d'un enfant. Que chacun, atteint dans sa santé, puisse réaliser SON REVE.

Merci « Etoile filante »

(www.etoilefilante.ch)

Daniel Berset

Nouveau !

Neu !

New !

Walking et Nordic-Walking

**Rendez-vous :
Mercredi soir à 19h,
Terrain de football à Givisiez (Chandolan)**

Par tout les temps durant toute l'année.

L'hiver s'en va et fait place au printemps avec des journées plus longues... !

Pour mettre plus de mouvement dans votre quotidien et pour améliorer votre santé ainsi que votre qualité de vie, nous vous proposons la marche d'un bon pas, avec ou sans bâtons.

Pour débutant(e)s et avancé(e)s.

Renseignements : 076 292 79 31 ou 079 633 18 19

Dans nos sociétés, aller au cinéma, suivre des cours de langue ou visiter un musée, par exemple, peut sembler aller de soi et faire partie des activités habituelles. Pourtant, pour une partie de la population, la réalité est tout autre. Avoir un faible revenu engendre des difficultés et des privations. Le constat suivant a été fait : les personnes à petits budgets ne peuvent que difficilement se permettre des activités de loisirs et de détente. Au-delà de la dimension financière, c'est également toute la question de la participation à la société, à ses activités, aux échanges avec autrui, mais également les possibilités de coupure du quotidien qui sont mises entre parenthèses. Le risque d'isolement est alors latent.

La CarteCulture a justement pour but de faciliter l'accès à la culture, au sport et à la formation. Grâce à elle, les personnes à faibles revenus peuvent profiter de rabais entre 30% et 70% auprès des cinémas, patinoires, musées, théâtres, concerts, abonnements de journaux, activités sportives et de loisirs, soit plus d'une centaine d'offres variées. Ainsi, ces activités sont rendues plus accessibles. A terme, le but est de renforcer la participation.

«Pour moi, je trouve que la CarteCulture pour l'abonnement de la Liberté, par exemple, c'est important et le rabais est intéressant. Je l'utilise également car j'aime beaucoup aller au théâtre, notamment le théâtre des Osses. On peut avoir des prix avantageux. C'est intéressant parce que pour les petits budgets, il n'y avait pas grand-chose. Je me le permettais nettement moins ou si je me le permettais je devais ensuite peut-être me serrer encore davantage la ceinture. Je trouve que la CarteCulture, ça encourage à faire les choses, à sortir, parce qu'il y a cette offre. Je le ferai peut-être moins sinon. Et ça, c'est un point que je trouve très important.»

Cécile, rentière AVS

«Grâce à la CarteCulture, pour le sport de mon fils, ça me revient beaucoup moins cher. Avec un petit budget, ça me soulage beaucoup. Ça me soulage que je puisse quand même payer son sport à mon fils et l'abonnement à la piscine. C'était des choses que je ne pouvais pas vraiment faire. Comme ça, mon fils peut faire comme tout le monde et ça c'est très important. Mon fils utilise son abonnement tout le temps. La CarteCulture me rend vraiment service. Avant j'aurais amené quelque fois mon fils à la piscine, mais pas autant que maintenant. Maintenant, on va ensemble aux spectacles. Ça permet de voir autre chose et de ne pas penser à l'argent et me dire «Mon Dieu, je vais au spectacle, comment je vais payer, comment je vais finir le mois.» Ça permet de couper avec l'argent, de profiter de l'instant. Et pis comme ça, mon fils ne sent pas que maman a des problèmes d'argent. Pour lui, maman peut le faire. La Carte m'aide beaucoup. Je n'ai pas l'impression de faire beaucoup de sacrifices, même si je dois les faire. C'est une aide précieuse. Au début, j'étais un peu gênée. Mais les gens n'ont posé aucune question.»

Aline, maman avec un enfant à charge

Qui a droit à la CarteCulture ?

Toutes les personnes qui se trouvent au seuil du minimum d'existence, qui reçoivent les prestations complémentaires, qui touchent l'aide sociale ou qui ont une saisie de salaire depuis 9 mois peuvent prétendre à la CarteCulture, pour autant qu'elles soient domiciliées dans les communes partenaires de cette action de Caritas Fribourg : Avry, Belfaux, Bulle, Chésopelloz, Corminboeuf, Corpataux-Magnedens, Guin, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Prez-vers-Noréaz, Rossens et Villars-sur-Glâne.

Le principe de fonctionnement de la carte a pour objectif principal d'être discret et simple.

Toute personne intéressée peut prendre contact avec Caritas Fribourg au **026 321 18 54** ou **fribourg@carteculture.ch**. Voir aussi l'offre complète des prestations sur **www.carteculture.ch/fribourg**.